

OBJECTIF N°2 MÉDIATISER LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

ACTION N°1 SENSIBILISER LE PUBLIC VIA INTERNET



- Une vidéo a été réalisée en 2015 avec l'équipe de France de triathlon (« Le triathlon dit non au dopage ! »). Elle a été diffusée lors du championnat du monde scolaire de triathlon qui s'est tenu à Versailles en mai 2015 et est consultable sur Dailymotion.



- Des messages de prévention seront réalisés et diffusés sur internet, notamment via Dailymotion (2016-2017).

ACTION N°2 SENSIBILISER LE PUBLIC LE PLUS LARGE VIA LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)



- Sur le fondement de l'article 20-3 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, le CSA a adopté le 26 juin 2012 une délibération relative à la contribution des services de télévision à la lutte contre le dopage. Celle-ci définit les modalités de diffusion par les chaînes de télévision, diffusant des programmes sportifs, d'émissions permettant de réaliser cet objectif.
- Un premier bilan a été réalisé par le CSA en janvier 2015.



- Le ministère chargé des Sports accompagnera les chaînes de télévision dans la réalisation de cet objectif et le CSA produira chaque année un rapport relatif à la mise en œuvre de cette obligation.

OBJECTIF N°3 SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR LES QUESTIONS LIÉES AU DOPAGE

TOUS CONCERNÉS - Tout citoyen est susceptible d'être concerné à un moment donné de sa vie par le dopage, en tant que parent de sportif, dirigeant d'association sportive, sportif amateur ou éducateur sportif. Des actions de sensibilisation doivent être mises en œuvre pour toucher le public le plus large en fonction de son âge et de ses activités.

3 PUBLICS CIBLES : LES JEUNES, LES SPORTIFS DE LOISIRS, LES USAGERS DE SALLES DE REMISE EN FORME

Des actions de sensibilisation spécifiques seront ainsi développées en direction de ces publics.

ACTION N°1 SENSIBILISER LES JEUNES EN MILIEU SCOLAIRE

Les jeunes peuvent être tentés par des conduites dopantes dans le cadre de leur activité sportive ou dans le cadre de leur scolarité. C'est pourquoi les jeunes en milieu scolaire constituent une cible prioritaire pour le ministère chargé des Sports.



– Différents outils ont d'ores et déjà été réalisés en 2015 à destination des personnels de l'Éducation nationale afin de sensibiliser les élèves, sportifs ou non, à ces problématiques. Ainsi, une brochure à destination des enseignants a été élaborée et sera diffusée d'ici la fin de l'année 2016 afin qu'ils interviennent sur cette thématique auprès de leurs élèves. Par ailleurs, une formation a été mise en place à destination de responsables d'académie. Une première session s'est déroulée du 16 au 27 novembre 2015.



– D'autres outils seront réalisés en 2016-2017. À titre d'exemple, des vidéos seront réalisées pour aborder les problématiques du dopage et des conduites dopantes avec les élèves.

ACTION N°2 SENSIBILISER LES SPORTIFS DE LOISIR

Le dopage ne concerne pas que l'élite sportive. C'est pourquoi les sportifs de loisirs doivent bénéficier d'actions de prévention adaptées à leur pratique.



– Une action a été engagée en 2015 par le ministère chargé des Sports avec le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP) pour doter les pharmaciens des outils nécessaires afin qu'ils puissent sensibiliser les sportifs sur les risques relatifs au dopage quand ils consomment des compléments alimentaires. Pour ce faire, une convention a été signée le 24 février 2015 par le ministre chargé des Sports et la présidente du CNOP.



– Des affiches seront diffusées dans les pharmacies afin d'inviter les sportifs à se présenter à leur pharmacien lorsqu'ils souhaitent acheter des compléments alimentaires. Ils seront incités à privilégier des compléments alimentaires répondant à la norme AFNOR NF V 94001.

– Les distributeurs de matériels sportifs seront mobilisés pour diffuser la norme AFNOR NF V 94001 (2016).



QU'EST-CE QUE LA NORME AFNOR NF V 94001

La norme AFNOR NF V 94001, apposée sur l'étiquette des compléments alimentaires, garantit l'absence de produits dopants.

– Des messages de prévention seront diffusés lors des manifestations sportives auxquelles participent de nombreux sportifs de loisirs (2016-2017).

– Les médecins généralistes seront davantage mobilisés pour porter des messages de prévention lors des consultations (2016-2017).